

n°09/2022
5 juillet 2022

Syndicat national des personnels CCRF FORCE OUVRIÈRE
46, rue des Petites Écuries 75010 PARIS
Email : fo@dgccrf.finances.gouv.fr
<http://www.ccrf-force-ouvriere.fr>

INFORMATION

CCRF



Audience ministérielle du 24 juin 2022

Nécessité d'une DGCCRF forte, mais toujours beaucoup de questions sur l'exercice des missions !

Nous ne reviendrons pas sur les conditions d'organisation de cette audience ministérielle décidée en toute hâte avant le CT ministériel... et sans la présence du ministre !!!

Cette audience était présidée par M. Malo CARTON, directeur adjoint de cabinet du ministre, accompagné de M. Antonin DUMONT, conseiller Finance de l'économie et consommation. La délégation ministérielle était complétée par la secrétaire générale de Bercy ainsi que la directrice générale de la DGCCRF.

Nous rappelons que la dernière audience ministérielle avait eu lieu le 5 mai 2020 en présence de Bruno Le Maire mais en audioconférence.... Or, depuis cette date et malgré nos sollicitations et toute l'agitation autour de la DGCCRF, c'était un silence radio pesant de la part de notre ministère de tutelle !

La délégation FO était composée de Dominique GENDRON, secrétaire général de CCRF-FO, et de Sophie MAHE, secrétaire générale du SNPL-FO du service commun des laboratoires CCRF et Douanes.

CCRF-FO s'est d'abord exprimé via une déclaration liminaire (ICI) pour notamment dénoncer la gestion particulièrement calamiteuse des problématiques liées à la décision de la création d'une police unique en charge de la sécurité sanitaire des aliments.

Nous avons précisé que cette décision avait provoqué un véritable choc pour les agents CCRF et des laboratoires du SCL et ce ne sont pas les quelques précisions apportées, au fil de l'eau, par notre directrice générale qui sont de nature à calmer l'inquiétude des agents, voire même la colère naissante.

Le dialogue social à la DGCCRF est vraiment problématique depuis de nombreuses années et la gestion de cette nouvelle situation de crise pour les agents n'échappe malheureusement pas à la règle.

Or, nous avons vraiment l'impression d'une totale improvisation et nous attendons, avec un certain pessimisme, les conclusions des futurs Groupes de Travail (GT).

Les paroles lénifiantes de notre direction générale sont loin de nous rassurer sur ce point.

Pour CCRF-FO, la situation actuelle de la DGCCRF apparaît particulièrement nébuleuse.

Aussi, notre organisation syndicale a-t-elle été amenée à questionner directement le représentant du ministre sur le devenir de cette administration et notamment sur un éventuel rapprochement avec la Douane (DGDDI).

En effet, après avoir été délestée de certaines missions à caractère alimentaire, la phase suivante pourrait-être d'amputer la DGCCRF d'autres missions, notamment celles relatives aux produits non alimentaires... façon « vente à la découpe » !



M. CARTON nous a notamment répondu que :

- il était important de clarifier les domaines de compétence sur la Sécurité Sanitaire des Aliments (SSA) avec un chef de file unique,
- la DGCCRF doit garantir l'ordre public économique : recherche des fraudes et protection des consommateurs,
- deux nouvelles compétences étaient dévolues à la DGCCRF : actions d'accompagnement de la transition écologique et la régulation de l'économie numérique
- il n'y avait pas de projet de rapprochement CCRF/DGDDI : « il n'y a pas de plan caché ».

Le représentant du ministre a aussi reconnu qu'il y avait beaucoup de difficultés du fait de l'interministérialité. Sur ce point, les agents CCRF placés en DDI dès 2010 en savent quelque chose !!!

La directrice générale de la DGCCRF a indiqué que le plan stratégique répondait au contexte économique actuel. CCRF-FO lui a fait remarquer que la baisse continue des effectifs de la CCRF était un réel frein à l'exercice des missions et que l'interdépartementalité débridée n'était pas la solution.

CCRF-FO est d'ailleurs revenu sur la notion d'interdépartementalité car le Ministère de l'Intérieur (MI) a une vision beaucoup plus restrictive que la DGCCRF. En effet, le MI la réserve aux seules vraies compétences rares !

La directrice générale a convenu qu'il y avait effectivement quelques divergences d'appréciation sur le sujet et qu'il fallait regarder avec attention « ce qui marche et ce qui ne marche pas ».

CCRF-FO espère que ces paroles pleines de sagesse seront suivies d'effet !

La directrice générale a confirmé l'installation prochaine de 8 GT sur les problématiques SSA. Ils ne comprendront pas plus de 10 personnes (DGCCRF /DGAL). Les OS devraient être informées du suivi.

Interrogé sur la décision du ministre d'aligner le montant de l'IMT versé aux agents CCRF sur celui de la DGFIP et DGDDI (106,76€), la secrétaire générale du ministère a indiqué qu'il fallait nécessairement l'inclure à l'accord en cours de signature sur l'indemnitaire. Ceci confirme la position de l'alliance CCRF-FO/ CFTC-CCRF qui demandait cette intégration à cet accord depuis le début de la négociation. L'alliance CCRF-FO/ CFTC-CCRF s'est d'ailleurs souvent sentie bien seule à défendre « bec et ongles » cette revendication légitime auprès d'une administration totalement enfermée dans ses certitudes.

En effet, les représentants de la DGCCRF refusaient systématiquement son intégration dans le projet d'accord, y compris lorsque nous les avons informés que la Fédération des Finances FO s'était bien rapprochée du ministère sur cette question.

C'est donc avec une très grande satisfaction que nous voyons cette revendication légitime portée par l'alliance CCRF-FO/ CFTC-CCRF enfin aboutir. De plus, s'agissant d'une mesure ministérielle, ce sera donc un réel bonus pour l'ensemble des agents CCRF !

Pour CCRF-FO et le SNPL-FO, il conviendrait de l'étendre aux personnels des laboratoires.

Il est à noter que l'augmentation du montant de l'IMT n'interviendrait que le 1er septembre 2022 alors que la suppression de l'IFDD prendra effet dès le 1er juillet 2022... Le comble du mépris pour les agents CCRF, sachant qu'une telle dépense est généralement programmée et budgétisée sur une année !

Le SNPL-FO a signalé que cette situation n'était pas sans conséquence sur les tâches nationales programmées en matière de sécurité alimentaire. Ainsi, si les compétences, pour toutes les étendues analytiques exercées actuellement, n'étaient pas maintenues par la DGAL, il devrait y avoir une réorganisation de masse des laboratoires. Le maintien des conventions actuelles entre la DGAL et le SCL ne suffira pas à garder les activités en cours. L'audit CGE qui devrait être restitué et communiqué d'ici un mois - y compris au OS - donnera les pistes de la réorganisation du SCL. Il faut donc s'attendre à une réorientation des activités d'analyses vers les missions de la DGDDI plutôt que vers celle de la CCRF.

Enfin, le SNPL-FO a rappelé la position de service à compétence nationale du SCL et son engagement au niveau européen pour les nombreux LNR dans le domaine de la sécurité alimentaire !

